

Prière de noter que, en vertu du paragraphe 15.02.4 du *Règlement sur la santé et la sécurité dans les mines*, les travaux ne peuvent commencer avant que l'inspecteur en chef ait approuvé le programme de sécurité.

Date de la demande :

Article n°	En conformité avec le <i>Règlement sur la santé et la sécurité dans les mines</i>	Détails
15.02.1 a)	<p><b>Avant le début des travaux d'exploration, le propriétaire remet à l'inspecteur en chef un plan opérationnel qui contient :</b></p> <p>Le nom du propriétaire (principale société d'exploration)</p> <p>L'adresse du propriétaire</p> <p>Le numéro d'employeur à la CSTIT</p> <p>La personne-ressource du propriétaire</p> <p>Le numéro de téléphone de la personne-ressource</p> <p>Les partenaires d'une coentreprise (inscrire sur la dernière page s'il y en a plus que quatre)</p> <p>Le nom de la société d'exploration n° 2</p> <p>Le nom de la société d'exploration n° 3</p> <p>Le nom de la société d'exploration n° 4</p> <p>Le nom de la société d'exploration n° 5</p> <p>Le titre officiel du projet d'exploration</p> <p>L'année du programme d'exploration</p> <p>La région du programme d'exploration</p>	

Article n°	En conformité avec le <i>Règlement sur la santé et la sécurité dans les mines</i>	Détails
15.02.1 a) (suite)	<b>Les détails de l'emplacement</b>	
	La collectivité la plus proche	
	L'agent de la GRC responsable	
	Le numéro de téléphone de l'agent de la GRC	
	L'administrateur responsable du poste de soins infirmiers	
	Le numéro de téléphone au bureau de l'administrateur	
	Le nom du campement principal	
	Le numéro de téléphone du campement principal	
	Le numéro de télécopieur du campement principal	
	La latitude – Nord	
	La longitude – Ouest	
	Le numéro de la carte	
	La piste d'atterrissage du campement principal	
	La latitude – Nord	
	La longitude – Ouest	
	Terre de la Couronne	
Du numéro du permis		

Article n°	En conformité avec le <i>Règlement sur la santé et la sécurité dans les mines</i>	Détails
15.02.1 a) (suite)	Au numéro du permis	
	Terre appartenant aux Inuits	
	Du numéro du permis	
	Au numéro du permis	
<b>Détails au sujet de la méthode d'exploration envisagée :</b>		
But de l'exploration (métaux communs/diamants/or/argent/uranium/autre)		
1.) Des poches de gaz pourraient-elles être trouvées pendant les travaux?		
2.) Un rayonnement ionisant pourrait-il surgir pendant les travaux?		
3.) Les travaux nécessiteront-ils de forer à partir de la glace de mer ou de rivière?		
<b>Si la réponse à l'une des trois questions ci-dessus est affirmative, veuillez également soumettre le programme de contrôle des risques proposé qui sera mis en œuvre :</b>		
Programme de forage – nombre de trous et/ou « X » pieds/mètres de forage		
Autre perturbation mécanique		
Autres travaux d'exploration		
Nom de la société de l'exploitant du programme d'exploration (s'il ne s'agit pas du propriétaire)		
Nom de la personne responsable du programme		
Numéro de téléphone de la personne responsable		

Article n°	En conformité avec le <i>Règlement sur la santé et la sécurité dans les mines</i>	Détails
15.02.1 a) (suite)	Numéro de télécopieur de la personne responsable	
	Nom de la personne responsable du programme sur le terrain	
	Niveau de supervision de la personne responsable sur le terrain	
	Numéro de certificat	
	Date d'expiration du certificat	
	Nom de l'entreprise de forage	
	Lieu du bureau	
	Nom de la personne-ressource	
	Numéro de téléphone de la personne-ressource	
	Nom de la personne responsable des foreurs sur le terrain	
	Niveau de supervision de la personne responsable des foreurs sur le terrain	
	Numéro de certificat	
	Date d'expiration du certificat	
	Nom de l'entreprise de restauration	
	Lieu du bureau	
	Nom de la personne-ressource	
	Numéro de téléphone de la personne-ressource	
	Nom de l'entreprise d'expédition	
	Lieu du bureau	

Article n°	En conformité avec le <i>Règlement sur la santé et la sécurité dans les mines</i>	Détails	
15.02.1 a) (suite)	Nom de la personne-ressource		
	Numéro de téléphone de la personne-ressource		
	Autres entrepreneurs sur le terrain (inscrire sur la dernière page s'il y en a plus d'un)		
	Lieu du bureau		
	Nom de la personne-ressource		
	Numéro de téléphone de la personne-ressource		
	<b>Type d'équipement utilisé :</b>		
	Équipement de forage (inscrire sur la dernière page s'il y a plus que trois trépan)		
	Marque et modèle du trépan 1		
	Marque et modèle du trépan 2		
	Marque et modèle du trépan 3		
	Équipement de forage par circulation inverse		
	Marque et modèle du trépan 1		
	Marque et modèle du trépan 2		
	Exploitant de l'hélicoptère		
	Lieu du bureau		
	Nom de la personne-ressource		
	Numéro de téléphone de la personne-ressource		
	Hélicoptère 1 attribué au projet		

Article n°	En conformité avec le <i>Règlement sur la santé et la sécurité dans les mines</i>	Détails
15.02.1 a) (suite)	Hélicoptère 2 attribué au projet	
	Hélicoptère 3 attribué au projet	
	Lieu de la base de l'hélicoptère	
<b>Nombre de personnes à employer :</b>		
	Nombre de personnes à employer au chantier	
	Durée du programme en semaines	
	Date de début des travaux sur le terrain	
	Date de fin des travaux sur le terrain	
	Hébergement – y a-t-il un abri d'urgence entièrement équipé et desservi par des moyens de communication au campement?	
	Transporteur fournissant un soutien aérien pour des chargements vers le campement et à partir de celui-ci	
	Lieu du bureau	
	Nom de la personne-ressource	
	Numéro de téléphone de la personne-ressource	
	Fréquence des trajets (p. ex. 1 par semaine le vendredi)	

Article n°	En conformité avec le <i>Règlement sur la santé et la sécurité dans les mines</i>	Détails
15.02.1 b)	<b>Un programme de sécurité concernant la santé et la sécurité des personnes qui prennent part aux travaux d'exploration, y compris :</b>	
	<b>i) Des détails au sujet des méthodes de travail et de la protection du personnel :</b>	
	Y aura-t-il des réunions sur la sécurité? Si oui, à quelle fréquence ces réunions auront-elles lieu?	
	Quelle procédure doit être suivie par l'équipe de forage en cas de mauvais temps ou de problèmes mécaniques empêchant l'accès au site à des fins de forage?	
	<b>ii) La marche à suivre en ce qui a trait à la fourniture de premiers soins et au sujet des mesures à prendre afin d'empêcher l'hypothermie :</b>	
	Équipe de forage	
	Équipe sur le terrain	
	<b>iii) La marche à suivre au sujet des méthodes de protection contre les dangers d'incendie :</b>	
	Expliquez brièvement ce qui sera fait pour protéger le campement contre les incendies	
	Expliquez brièvement ce qui sera fait pour protéger le site de forage contre les incendies	
	<b>iv) La marche à suivre au sujet de la manutention et de l'utilisation d'explosifs :</b>	
	Y a-t-il des explosifs sur le site?	
	<b>v) La marche à suivre en ce qui a trait à la manutention d'équipement et de matériel lorsque des avions sont utilisés :</b>	
	Expliquez brièvement ce qui sera fait	
	<b>vi) Des détails au sujet des techniques et du matériel de survie :</b>	
Expliquez brièvement pour le campement		
Expliquez brièvement pour le site de forage		

Article n°	En conformité avec le <i>Règlement sur la santé et la sécurité dans les mines</i>	Détails
15.02.2	<p><b>Le propriétaire fait en sorte qu'une personne qualifiée qu'il nomme donne une formation à tous les employés en ce qui concerne le programme de sécurité. Un dossier relatif à la formation est conservé au chantier d'exploration et est mis, sur demande, à la disposition d'un inspecteur :</b></p>	<p>Nom de la personne qualifiée nommée pour donner la formation</p>
15.02.4	<p><b>Les travaux ne peuvent commencer avant que l'inspecteur en chef ait approuvé le programme de sécurité.</b></p>	
15.03.1	<p><b>Avant qu'un campement isolé ne soit établi, le propriétaire du campement en question prévoit des moyens permettant d'obtenir en tout temps de l'aide et du transport en cas d'urgence.</b></p>	<p>Transporteur par contrat choisi pour effectuer l'évacuation médicale d'urgence</p> <p>Lieu du bureau</p> <p>Nom de la personne-ressource</p> <p>Numéro de téléphone de la personne-ressource</p> <p>L'hélicoptère sur le chantier est-il équipé pour effectuer des évacuations médicales au moyen d'une civière?</p> <p>Comment une évacuation médicale liée à une dorsalgie ou à une cervicalgie serait-elle effectuée?</p>
15.03.2	<p><b>Le propriétaire fait en sorte que des moyens permettant la communication avec tous les lieux de travail exploités à partir d'un campement isolé soient accessibles en tout temps :</b></p>	<p>Communications entre le campement et l'extérieur</p> <p>Communications entre le campement et le(s) lieu(x) de travail</p> <p>Communications entre l'équipe sur le terrain et le campement (hélicoptère)</p> <p>Autres exigences liées aux communications : Veuillez dresser la liste.</p>
15.04	<p><b>Sur les chantiers de forage d'exploration, le directeur fait en sorte que tous les membres de l'équipe de forage soient titulaires d'un certificat de secourisme valide, jugé acceptable par l'inspecteur en chef.</b></p>	
15.05.1	<p><b>Le responsable d'un chantier d'exploration fait en sorte que tous les employés du chantier soient informés des dangers pouvant exister dans le secteur et reçoivent une formation quant aux mesures qu'ils doivent prendre afin de se protéger contre ces dangers.</b></p>	

Article n°	En conformité avec le Règlement sur la santé et la sécurité dans les mines	Détails
15.05.2 a)	<p><b>La formation visée au paragraphe (1) comprend :</b></p> <p>i) la façon de se protéger des attaques d'animaux;</p> <p>ii) le port de vêtements appropriés;</p> <p>iii) l'utilisation de l'équipement de protection;</p> <p>iv) la nécessité d'avoir du matériel de navigation ou de direction convenable afin d'éviter de se perdre</p>	
15.05.2 b)	<p><b>Une formation quant :</b></p> <p>i) à l'utilisation de l'équipement et du matériel visés aux sous-alinéas a) iii) et iv);</p> <p>ii) à la conduite de bateaux, au besoin;</p> <p>iii) à l'utilisation du matériel de communication en cas d'urgence.</p>	
8.38	<p><b>Afin que les personnes qui peuvent être blessées au travail soient traitées et transportées de façon convenable, le propriétaire fournit aux employés et met à leur portée au moins le matériel, les fournitures, les installations et les services de premiers soins mentionnés dans la présente section :</b></p> <p>Expliquez brièvement ce qui sera fait pour assurer la prestation de premiers soins sur place</p>	
8.39	<p><b>Le matériel, les fournitures et les installations de premiers soins sont gardés propres, secs et prêts à être utilisés.</b></p>	
8.40	<p><b>Sauf disposition contraire du présent règlement ou ordre contraire de l'inspecteur en chef, le matériel de premiers soins est conforme aux exigences des annexes 1, 2 et 3 :</b></p> <p>Dressez la liste des ordres reçus de l'inspecteur en chef s'ils diffèrent des annexes 1, 2 et 3.</p>	
8.41	<p><b>Chaque employé est informé de l'emplacement du matériel de premiers soins pour son lieu de travail et de la façon de demander des premiers soins.</b></p>	
8.42	<p><b>Sont installés à des endroits bien en vue partout dans la mine des écriteaux indiquant clairement l'emplacement du matériel de premiers soins et la façon de demander des premiers soins.</b></p>	

Article n°	En conformité avec le <i>Règlement sur la santé et la sécurité dans les mines</i>	Détails
8.43 a)	<p><b>Le propriétaire fait en sorte que soit aménagée une salle de premiers soins placée sous la responsabilité d'une personne qui est titulaire d'un certificat valide équivalant au moins au certificat de Secourisme avancé, niveau 1, de l'Ambulance Saint-Jean, ou qui satisfait à des exigences équivalentes ou supérieures.</b></p> <p>Si la mine se trouve à plus de 20 minutes de route d'un hôpital, l'article 8.48 s'appliquera.</p>	
8.43 b)	<p><b>La personne nommée s'acquitte uniquement des tâches qui permettent une réponse rapide à une demande de premiers soins et la fourniture de premiers soins dans des conditions hygiéniques.</b></p>	
8.43 c)	<p><b>La personne nommée a reçu une formation convenable lui permettant de prodiguer les premiers soins dans tout lieu d'une mine ou d'un chantier d'exploration.</b></p>	
8.44	<p><b>Il doit y avoir un moyen de communication efficace entre la personne responsable de la salle de premiers soins et tous les lieux de travail devant être desservis.</b></p> <p>Comment la personne formée en secourisme sera-t-elle appelée en cas d'urgence?</p>	
8.45	<p><b>Il doit y avoir un moyen de communication efficace permettant à la personne responsable de la salle de premiers soins de faire venir de l'aide supplémentaire :</b></p> <p>Expliquez brièvement comment un médecin affecté à une blessure grave peut communiquer avec l'hôpital.</p>	
8.46	<p><b>La salle de premiers soins est convenablement éclairée, chauffée et aérée :</b></p> <p>Les dispositions nécessaires ont-elles été prises?</p>	
8.47.1 d)	<p><b>Les fournitures et le matériel de premiers soins doivent être fournis et gardés aux endroits suivants : Un chantier où de l'équipement de forage au diamant est utilisé :</b></p> <p>Quel matériel de premiers soins sera fourni au site de forage?</p>	
8.47.1 g)	<p><b>Les autres endroits qu'indique un inspecteur :</b></p> <p>Quels matériel et fournitures de premiers soins seront fournis à l'équipe sur le terrain?</p>	
8.47.2	<p><b>Le matériel exigé au paragraphe (1) est conforme aux exigences de l'annexe 1, est vérifié toutes les semaines et est remonté au besoin :</b></p> <p>Qui est responsable de l'entretien des fournitures? (P. ex. un préposé aux premiers soins?)</p>	
8.48 a)	<p><b>Si la mine se trouve à plus de 20 minutes de route d'un hôpital, le propriétaire : aménage une salle de premiers soins ayant du matériel conforme aux exigences de l'annexe 2.</b></p>	

Article n°	En conformité avec le Règlement sur la santé et la sécurité dans les mines	Détails	
8.48 b)	<p>Si la mine se trouve à plus de 20 minutes de route d'un hôpital, le propriétaire : malgré l'alinéa 8.43a), fait en sorte que la salle de premiers soins soit placée sous la responsabilité d'une personne qui est titulaire d'un certificat valide équivalant au moins au certificat de Secourisme avancé, niveau 2, de l'Ambulance Saint-Jean, ou qui satisfait à des exigences équivalentes ou supérieures.</p>		
	Nom et qualification de la personne qualifiée à donner des premiers soins		
	Nom et qualification de la personne remplaçant celle qualifiée à donner des premiers soins.		
8.49	<p>À moins que les circonstances ne dictent le contraire, s'il est possible que la période permettant la stabilisation de l'état d'une personne ayant subi des blessures dans la mine soit de plus de deux heures, des mesures appropriées sont prises afin d'assurer le confort et le traitement de cette personne :</p>		
	Quelles fournitures (oxygène, etc.) seront offertes sur place pour aider une personne blessée durant des conditions météorologiques normales ou défavorables si l'évacuation médicale ne peut se faire à l'aller ou au retour?		
	Un défibrillateur est-il inclus dans les fournitures de premiers soins?		
<p>Si vous n'avez pu entrer tous les renseignements relatifs à un article ci-dessus, veuillez ajouter des détails en indiquant l'article pertinent.</p>			
<p><b>À USAGE INTERNE SEULEMENT</b></p>			
Date de réception du plan de sécurité :	Date d'acceptation du plan de sécurité :	Inspecteur des mines traitant le formulaire :	